

Dossier technique "Chapes et carrelage" - Chapes fluides à base de ciment et à base de sulfates de calcium (7)

Novembre 2022

Le dossier technique « Chapes et carrelage » élaboré par la LCA-FFB et ses partenaires fait le point sur les chapes fluides, à base de ciment (CPT 3774-V3) comme à base de sulfates de calcium (CPT 3578-V4), et en présente la partie joints et bande périphérique.

Joint de fractionnement

Joint de gros œuvre

Avant coulage de la chape, repérer les joints de gros œuvre ou fixer des joints préfabriqués sur le support afin de respecter la continuité de ces joints dans la chape.

Joint de fractionnement de la chape

Ces joints peuvent être réalisés à 24h sur chape durecie, par sciage (2/3 de l'épaisseur) ou avant coulage, par la mise en place d'un profilé.

Les joints de fractionnement sont à réaliser aux passages de portes et au droit des angles saillants quelle que soit la surface (sauf préconisation particulière du procédé).

En pose désolidarisée, la reprise des joints de fractionnement de la dalle support dans la chape n'est pas obligatoire.

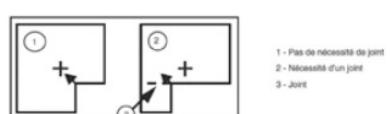
La reprise des joints de construction des bâtiments et joints de dilatation est obligatoire

- Même largeur

- Traités par un arrêt de coulage

Dans le cas de **chape fluide à base ciment**, pour une surface homogène inférieure à 60m², la réalisation de joints de fractionnement ne se justifie pas, la plus grande longueur devant toutefois être inférieure à 10m.

Les couloirs de largeur inférieure ou égale à 3m doivent être fractionnés tous les 5 m.



A NOTER : des surfaces de fractionnement plus importantes sont possibles pour des procédés de chapes revendiquant des valeurs de retrait spécifiques dans leur Avis Technique.

Pour une **chape fluide à base de sulfate de calcium**, la réalisation de joints de fractionnement ne se justifie pas pour les surfaces inférieures à 1000m², la plus grande longueur étant toutefois inférieure à 45m et les passages de porte doivent être traités. De plus, toutes surfaces de plus de 500m² est fractionnée lorsqu'elle comporte des angles saillants ne pointant pas vers le centre de la chape (cf schéma ci-dessous).

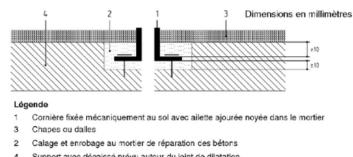
Joint de dilatation

Ces joints doivent être respectés dans toute l'épaisseur du ravalement, de la chape ou de la dalle et du revêtement le cas échéant. Leur largeur doit être approximativement celle du joint du support.

Un décaissé du support est indispensable pour fixer mécaniquement les cornières. La hauteur de l'aile perpendiculaire à la fixation au sol doit être calculée pour qu'une fois la chape ou la dalle réalisée et le carrelage posé, celui-ci affleure le haut de l'aile.

A NOTER

- Le joint de dilatation s'applique au gros œuvre (dalle).
- Le joint de fractionnement s'applique au second œuvre (chape).



Source : NF DTU 26.2

Joint de retrait et de construction du gros œuvre (arrêt de coulage)

En pose adhérente, les joints de retrait et de construction du gros œuvre sont traités dans la chape ou la dalle comme un joint de fractionnement.

En pose désolidarisée, les joints de retrait et de construction peuvent être recouverts sans inconvenients.

Toutefois des joints de fractionnement supplémentaires sont à exécuter tous les 40 m² et au plus tous les 8 m linéaire.

A NOTER : les dispositions concernant les joints sont différentes dans le cas d'un plancher chauffant. Ces dispositions sont données au Chapitre 8 de la Section 2.

Bandes périphériques

Le CPT préconise une bande périphérique compressible de 5mm d'épaisseur minimum (8 mm en cas de planchers chauffants) en matériaux résilients imputrescibles, qui doit être fixée tout le long des parois des locaux et des huisseries ainsi qu'autour des éléments verticaux (poteaux, fourreaux de canalisations).

Une autre épaisseur peut être définie selon les procédés dans les Avis Techniques des matériaux.

A NOTER : il est conseillé d'utiliser des bandes périphériques avec jupes adhésives.

Auteur

Cimbéton



**Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
infociments.fr**

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 25/02/2026 © infociments.fr